LA PAGE NATURE

ATTENTION !!!!

Le Cynips du châtaignier

Le Cynips du châtaignier est un fléau qui vient d'arriver en Languedoc Roussillon.

Symptômes et dégâts :

Le Cynips en taille adulte fait 2 mm ; il pond en juin/juillet. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons, sans symptômes apparents. Au printemps, des gales apparaissent causant une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la production.

Les mesures règlementaires :

Il est fait obligation de déclarer tout symptôme auprès de la mairie ou auprès du service régional de l'alimentation après avoir marqué les arbres attaqués et reporté l'emplacement sur un plan parcellaire :

Service régional de l'alimentation—Maison de l'agriculture
Place Jean Antoine Chaptal—CS 70039
34060 Montpellier Cedex 02 Tél : 04 67 10 19 50
Ou Fédération de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON)
Les Garrigues—8, rue des Cigales
34990 Juvignac Tél : 04 67 75 64 48

Un conseil à chaque bulletin

Purin d'ortie :

Hacher grossièrement 1 kg d'orties pour 10 litres d'eau. Laisser macérer 12 à 24 heures (à 18° mini) pour insecticide et fongicide.

Macérer 10 à 15 jours (jusqu'à ce que le mélange ne produise plus de bulles lorsqu'on le remue) pour engrais et stimulateur de croissance.

Dilution 5% pour traitement foliaire—10 à 20% au pied des plantes.

Riche en azote, constitue un engrais efficace. Préventif contre mildiou, rouille, oïdium.

MAIRIE
30440 ST ROMAN
DE CODIERES
TÉL ET FAX :

04 67 81 30 50

Le progrès n'est que l'accomplissement des utopies.

Oscar Wilde

Sommaire

- Editorial
- Elections européennes
- Conseil du 28/03/2014, élections du maire et des adjoints
- Conseil du 4/04/2014 sur les délégations et commissions
- Conseil du 23/04/2014 sur le vote du budget
- Synthèse des comptes de la commune
- Réunion de travail du conseil du 25/04/2014
- Soirée à la bergerie
- Le marché
- Infos diverses et agenda

Vos articles,

vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Bulletin communal

Année 2014 N°75

La Fage

Editorial

Je tiens d'abord à remercier les électeurs de Saint Roman qui ont fait confiance, lors de leur vote, à l'équipe que j'ai formée pour poursuivre la politique engagée depuis 2008, dont il reste encore beaucoup à faire. Les aléas administratifs ne nous ont pas permis de finaliser tous les projets que nous avions mis en marche et c'est donc notre nouveau conseil qui va s'y atteler.

Je remercie également les membres de l'ancienne équipe qui tous, avec le concours de bénévoles, ont donné de leur énergie à la création de lieux ou d'activités, à savoir la médiathèque, le terrain de sport, l'aménagement sous la mairie, le marché de l'été, le trail, la fête champêtre, le site internet. Plutôt qu'une énumération fastidieuse des réalisations de la mandature, je rappelle quand même certaines d'entre elles qui sont ancrées maintenant dans la commune :

- *Création de logements dans l'école de Bourras et installation d'agriculteur/boulanger sur des terres communales (seul endettement de notre commune, le retour sur investissement nous est très favorable).*

… /…

mairiestroman@orange.fr

- Aménagement et agrandissement de la bergerie du Trescol qui avait été achetée par l'ancienne municipalité.
- Le montage de l'expo de photos anciennes avec le concours avisé de Jean du Boisberranger et le travail du comité des fêtes.
- Garage communal en prolongement de la terrasse de la mairie.
- Adduction d'eau qui restait à réaliser sur le chemin de Ferrier
- L'amélioration du réseau d'eau avec l'achat de compteurs volumétriques placés au captage et la pose de ventouses pour pallier divers disfonctionnements passés.
- L'entretien des chemins communaux et la résolution de points noirs sur les départementales avec la DDTM.
- La rénovation de la glacière de La Fage avec le plan patrimoine
- Pose de plaques « Liberté, Égalité, Fraternité » au fronton de la mairie.
- Éclairage public à Bouvet.
- Achats divers de matériel de travaux publics et de bureau (épareuse, imprimante, ordinateur etc.....)

Il s'agira maintenant, pour la nouvelle équipe, de mener à bien les projets en cours pour lesquels nous avons été élus, avec la transparence dont nous avons fait preuve par le passé :

- La création d'un théâtre champêtre au pré de la bergerie.
- La finalisation du dossier « éco-hameau » et les derniers travaux y afférant.
- L'avenir de la filière bois/énergie dont nous avons déjà parlé.
- L'implantation éventuelle d'une halle en bois et pierre.

et encore bien des projets à venir, toujours dans l'esprit de la vie et de l'activité dans la commune.

Il me reste encore à remercier André Hebrard, Roland Salery, Michel Sarran et Michel. Liron pour les facilités qu'ils nous ont accordées sur le terrain, sans oublier Françoise, notre secrétaire dévouée, Benoît notre employé municipal et Evelyne Finiels qui continueront, sans nul doute, à nous épauler efficacement pour ces six années à venir.

Luc Villaret

Assis de gauche à droite :
Nathalie Sordoillet, Luc Villaret, Geneviève Decisier, Pierre Boissière.

Debout de gauche à droite :
Gaultier Sordoillet, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Nicole Caillat, Frédérick Pascal

EVENEMENT A LA BERGERIE ce 19 avril 2014

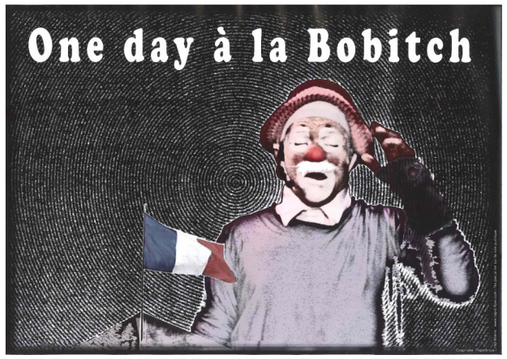

Soirée hilarante et bergerie complète pour ce clown hors du commun trash et émouvant, bruiteur de grand talent, qui nous a entraîné dans un voyage futuriste captivant. On a rit de l'absurdité de notre monde que traverse avec force et naïveté ce surprenant bonhomme. « A bout de souffle et de cœur », B.Arquier nous a donné à voir une performance d'acteur impressionnante : le travail de Boris est aussi talentueux qu'indescriptible. Un ovni !"

Il n'est pas bobo, bobytch
Il ne met pas le couvert
à sa serviette
Il ne met pas lui à sa table
Il n'est pas dodo….bobytch
Il sait que demain peut-être…. !!!???
Et le conjure,
Le jure aux cons
Il n'est pas seul….bobytch
Nous sommes là.

www.saintromandecodieres.fr

Je suis chargé de la mise à jour du site et de tenir informés les lecteurs éventuels, en temps réel, des événements, des réunions et manifestations diverses autant que j'ai pu en être informé (à voir dans AGENDA ou THEMATIQUE pour les dossiers en cours sur la commune). Les modules personnels (artisans, commerçants, hébergements etc....) ont été précréés mais je fait appel aux personnes concernées pour me faire parvenir une photo, un texte plus approprié, un rectificatif ou simplement le désir de ne pas figurer sur ce site. Vous pouvez m'envoyer cela à mon adresse « mail » :
Merci d'avance

michel.tasset@wanadoo.fr

Cet été, c'est votre marché !

Pour sa 6ème édition, notre petit marché d'été s'est constitué en association.
L'association: « **place au marché** », continuera de gérer cet événement dans un souci de valoriser les savoir-faire des producteurs, des artisans et des créateurs locaux , dans une ambiance festive et conviviale.
Cette année encore, nous aurons de nouvelles recrues, avec :
-**Lisa et Sonia** habitantes au Bousquet: miel, propolis, pollen et produits transformés.
-**Christelle et Sophie** habitantes dans la vallée du Recodier : textiles, vêtements en soie.
Vous retrouverez bien évidemment tous les autres producteurs et artisans habituels de la région.
Le marché c'est aussi des animations tous les samedis avec entre autres :
-**Camille et Eduardo** habitants au Savel qui nous feront partager leur musique ensoleillée;
-**Le voisin**, chansons, reggae, St Bauzille.
-La fanfare **supplément cornichon** de Mandagou et bien d'autres encore …
Si vous voulez faire connaître, une compagnie, un groupe, duo … désireux d'animer notre place cet été, n'hésitez pas à contacter Audrey et Julien au 0467813954.

Afin de constituer une trésorerie (accueil public, animations, matériel, diffusion …etc..) pour cette nouvelle association, nous proposerons pendant tout l'été un **espace friperie à prix libre**.
Heureux de partager ces moments de convivialité,
Soyez au rendez-vous et à très bientôt !

DE NOUVEAUX HABITANTS

Françoise Guyard est bien connue de la municipalité puisqu'elle est une des parties-prenante de l'Eco hameau et la seule des cinq foyers à n'être par artisan ou artiste. Elle attend comme tous le retour du dernier dossier de la DDTM pour s'installer à St Roman. En attendant, elle est accueillie à Ferrier et part tous les jours travailler à Monoblet, aux Jardins de Mazet en question. Une délégation de la municipalité s'était rendue sur place, le jour de la photo, pour visiter et prendre contact avec la présidente de la structure qui serait très intéressée par l'utilisation de notre production de BRF future de la filière bois.

Jeunes pousses contre mauvaise herbe

Nature | L'usage du bois raméal fragmenté (BRF) met fin à l'éternel désherbage.

Désherber ! Une lutte incessante dès le printemps venu contre la mauvaise herbe qui refleurit comme les douleurs lombaires qui accompagnent son arrachage. Une solution à l'acronyme encore méconnu BRF (pour bois raméal fragmenté) existe pourtant. De jeunes rameaux déchiquetés d'essences diverses (pin, acacia, chêne ou châtaignier) apportent une réponse écologique et mettent un terme à cet inévitable calvaire. Et plus encore comme le souligne Françoise Guyard, employée sur le domaine des Jardins du mazet à Monoblet qui en fait usage depuis trois ans et ne peut cacher sa satisfaction. « *C'est génial ! On cumule à la fois un gain de temps incroyable, plus de désherbage, et on amende le sol dans le même temps.* »

Si cette couverture boisée ne dispense pas de l'emploi de compost, les surfaces cultivées sont plus riches, aérées, emplies de vie micro-organiques et vierges de toutes mauvaises herbes.

« Penser à réduire l'acidité du BRF en privilégiant le mélange d'essences »
Françoise Guyard, ouvrière agricole

Un résultat écologique - adieu *Round up* et autres herbicides -, obtenu par un paillage dense sur un sol nu qui empêche tout départ de végétation. Un phénomène qui s'atténue naturellement au bout de trois ans et nécessite simplement de répéter l'opération. Les bienfaits de l'emploi du BRF ne s'arrêtent cependant pas là : « *On optimise aussi l'arrosage avec une rétention d'eau plus forte.* » Avec une seule mise en garde : « *Il faut simplement penser à réduire l'acidité du BRF en privilégiant le mélange d'essences.* » Le pin doit demeurer minoritaire dans la composition du BRF et s'additionner aux châtaigniers des forêts cévenoles ainsi qu'à l'acacia ou le chêne afin de faire chuter sa base acide.

Un mélange qui doit être ensuite associé à la potasse contenue dans la cendre de bois qui rétablira encore l'équilibre.

■ Françoise Guyard au cœur d'une culture sans mauvaises herbes. S. B.

Aide à la réduction des volumes de déchets

Ce BRF appelé "mulch" dans sa version sèche est aussi une source d'économie non négligeable dans une logique de réduction des volumineux déchets produits par l'entretien des espaces verts. Des déchets que les communes peuvent valoriser avec l'achat d'un broyeur et initier ainsi un cercle vertueux transformant de jeunes pousses en de précieux alliés des disciples de saint-Fiacre, patron des jardiniers.

S. B.
sbarbier@midilibre.com

De nombreuses informations concernant l'approvisionnement en BRF dans le département sont à consulter sur le site internet www.info-brf.com

Les vendredis « bla bla bla ».

Venez retrouver les élus à la mairie à partir de 17 heures, autour d'un verre et d'un grignotis……râler, féliciter, innover, connaître l'avancement des travaux, prendre la température de la commune. La commune avance, soyez partie prenante dans cette aventure !

Il y a des personnes qui « perdent leurs brailles » comme on dit par ici :
Un stock de vêtements, écharpes etc……. sont en mairie, abandonnés lors des diverses fêtes ou réunions. Si cela venait à manquer à leurs propriétaires ????????

Les élections européennes

Une nouvelle échéance électorale se présente à nous le 25 mai. Celle-ci d'une importance politique majeure : élire les 751 députés européens représentant les 28 états membres de l'Union Européenne. La France avec 74 députés y représentera 10 % du parlement.
L'austérité frappant l'Europe du sud, la crise financière mondiale, l'endettement des états, sont autant de difficultés qui vont chercher leurs résolutions, à l'échelon de notre continent. Cela impactera notre quotidien tant au niveau national que local. Il est primordial que chacun s'en pénètre.
Ce qui a changé : la loi qui a été promulguée le 21 février 2014 prévoit que les votes blancs soient désormais décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tels au procès-verbal. Le vote blanc des électeurs français sera désormais reconnu.
Au cinquième siècle av JC la démocratie naissait en Europe. N'oublions pas que seules environ 40.000 personnes sur les 250.000 qui peuplaient l'Attique étaient des citoyens votants, soit 16% de la population. En France ce n'est que le 21 avril 1944 que le droit de vote est accordé aux femmes : l'avènement d'un suffrage véritablement universel.
La démocratie a donc vingt cinq siècles ! Sa forme actuelle est sans doute amenée à changer, mais sa lente évolution permet aujourd'hui à chaque citoyen de s'exprimer.
Le 25 mai : VOTONS ! *Luc Villaret*

Conseil municipal du 28 Mars 2014

Comme le prévoit la loi, le conseil municipal de ce jour était consacré à l'élection du maire et des adjoints :

Après le cérémonial en usage à cette occasion Luc Villaret a déclaré installer le nouveau conseil municipal .
Il a ensuite été procédé à l'élection du Maire : Luc Villaret a obtenu 11 voix
S'en est suivie l'élection des adjoints :

1ère adjointe : Decisier Geneviève ayant obtenu 11 voix
2ème adjoint : Boissière Pierre ayant obtenu 10 voix
3ème adjointe : Sordoillet Nathalie ayant obtenu 10 voix

Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014

Le 4 avril 2014 à 20h30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Luc Villaret.
Étaient présents : Geneviève Decisier, Sylvie Fenetrier, Nathalie Sordoillet, Nicole Caillat, Adrienne Lautric, Thierry Landes, Pierre Boissière, Gaultier Sordoillet, Gérard Etancelin, Fréderick Pascal.
Secrétaires de séance : Nathalie Sordoillet, Adrienne Lautric

1- Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, *Luc Villaret rappelle que la constitution de la nouvelle équipe municipale s'est faite dans un esprit d'ouverture, de cohésion et de rassemblement.*

- *Le choix de confier à Geneviève Decisier les fonctions de 1ère adjointe résulte, entre autres choses, de son ancienneté dans la commune et de l'estime dont elle bénéficie auprès de la population ;*
- *Pierre Boissière, cévenol d'origine, est susceptible de tisser des relations de proximité entre les habitants, du fait, notamment, de la profession qu'il exerce ;*
- *Thierry Landes a, quant à lui, fait preuve de beaucoup de pondération et du recul nécessaire dans l'important travail qu'il a accompli dans le règlement des conflits au sein de la société de chasse. Son entrée au Conseil municipal est pour lui l'occasion de se faire mieux connaître et apprécier de la population ;*
- *Frédérick Pascal, issu d'une vieille famille cévenole, apportera l'esprit décalé et la pondération qui le caractérisent ;*
- *Depuis près de 30 ans qu'il réside dans la commune, Gaultier Sordoillet a largement démontré l'investissement dont il est capable en accueillant dans sa famille plusieurs jeunes en grande difficulté, tous désormais réinsérés socialement et économiquement;*
- *Gérard Etancelin apportera à la municipalité le savoir faire dont il a déjà fait preuve en réalisant seul et bénévolement, avec discrétion et compétence, la charpente de la bergerie du Trescol ;*
- *Une mention spéciale concerne Nathalie Sordoillet, cheville ouvrière de la commune, qui accomplit quotidiennement et avec beaucoup d'abnégation un travail considérable.*

L'importance du rôle des autres conseillers n'appelle pas de commentaires, les habitants de la commune les connaissant déjà depuis longtemps.

2- La nomination des délégués aux différents syndicats et instances

1- Le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples)

Les Sivom sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le Sivom de Sumène, qui se réunit tous les mois ou tous les deux mois, a deux activités principales :
. la gestion des personnels des 7 communes du canton ;
. la gestion des pistes DFCI, avec des plans d'entretien pour 4 ans. 2014 est la dernière année où Saint-Roman bénéficie de subventions, qui conduisent à ne laisser à la charge de notre commune que 25% du coût réel des dépenses (soit 14 000€ environ). L'abandon prochain des compétences du département sur cette question, s'il se confirme, conduira à faire supporter à notre commune un coût très lourd.
2 titulaires (soit 2 votes) : Geneviève Decisier ; Thierry Landes
2 suppléants : Pierre Boissière ; Sylvie Fenétrier

.../...

- L'escalier latéral devra être habillé (pierres ou peinture). La réalisation d'un petit auvent devant l'entrée sera étudiée (*Gérard Etancelin* -06 42 31 07 71)
Frédérick Pascal (04 67 82 28 50/06 99 38 91 93/frederick.pascal@orange.fr)
Geneviève Decisier (04 67 81 33 14/06 85 39 26 07/ genevieve.decisier@orange.fr)
Nicole Caillat (04 67 81 47 82/06 75 83 35 49/nicole.caillat0591@orange.fr)
Gaultier Sordoillet (04 67 81 39 23/06 28 92 15 30/gaultier.sordoillet@orange.fr)
Adrienne Lautric (04 67 81 35 34/06 10 40 36 44/lautric.adrienne@orange.fr)

- Les aménagements ou réparations intérieurs
Plusieurs réparations seront effectuées (joints de la porte de la cuisine, fermeture des portes des sanitaires). Un entretien approfondi de la salle sera effectué une à deux fois par an, si nécessaire. La question de la sonorisation des lieux est étudiée : un devis a été demandé par Luc Villaret à Sonia Médina Ortega. Nicole Caillat sollicitera également l'avis d'un technicien du son.

9 - La halle

Comme prévu, le projet de construction de la halle fera l'objet d'une réunion publique, pour expliquer notamment sa présence et son utilité, et débattre de son emplacement. Un point sera fait en prochain Conseil.
Luc Villaret (04 67 81 33 77/06 85 19 09 40/luc.villaret@voila.fr)
Frédérick Pascal (04 67 82 28 50/06 99 38 91 93/frederick.pascal@orange.fr)
Gérard Etancelin (06 42 31 07 71)
Thierry Landes (04 99 53 06 62/myth13@orange.fr)
Adrienne Lautric (04 67 81 35 34/06 10 40 36 44/lautric.adrienne@orange.fr)

10 - Le suivi des logements sociaux
Nathalie Sordoillet (04 99 52 99 68/nathalie.sordoillet@orange.fr)
Adrienne Lautric (04 67 81 35 34/06 10 40 36 44/lautric.adrienne@orange.fr)

11 - La filière bois-énergie

Luc Villaret rappelle que la mairie s'oriente vers une filière bipolaire : production d'électricité et cogénération (production simultanée de chaleur et d'énergie mécanique). Les incertitudes actuelles résident dans le prix d'achat du kwatt que nous proposera EDF. Un rendez-vous avec EDF sera fixé à ce sujet dès qu'aura été finalisée la note détaillée sur le projet de filière bois (prévue en début de semaine prochaine). Une information détaillée pourra alors être fournie à la population dans un prochain bulletin municipal.

12 - Les autres (gros) sujets de travail

Les questions de la Communauté de communes d'appartenance, de l'eau et de l'assainissement constitueront des dossiers lourds de la mandature.
Elles seront au préalable débroussaillées par le maire et les trois adjoints (réunion vendredi 2 mai), avant d'être présentées en Conseil municipal.

FIN

- La question de la location d'un compteur pour le temple de Bourras (11€ par mois) pourrait être revue, compte-tenu de la disparition des offices (explications prochain bulletin).
Gérard Etancelin (06 42 31 07 71)
Gaultier Sordoillet (04 67 81 39 23/06 28 92 15 30/gaultier.sordoillet@orange.fr)
Nathalie Sordoillet (04 99 52 99 68/nathalie.sordoillet@orange.fr)

- L'éclairage solaire de Bouvet doit être corrigé, pour qu'il bénéficie à Lucien Dupont sur son parking. *Pierre Boissiere* (09 51 98 53 40/06 88 95 89 99/pierre.boissiere@laposte.net)

4 - Les dépenses de timbres et de téléphone

Par courrier, Orange a informé que la note de téléphone de la mairie sera divisée par deux, et qu'un cadeau est fait à la mairie : une carte SIM de téléphone mobile et un abonnement. Il est donc possible de résilier un abonnement actuel d'un portable de la mairie.
Luc Villaret (04 67 81 33 77/06 85 19 09 40/luc.villaret@voila.fr)

5—Les fêtes et les cérémonies

- Il serait important d'établir une feuille de route des fêtes et des cérémonies organisées par la mairie (14 juillet, Noël des enfants, Noël des personnes âgées…) : que fait-on ? quel budget y consacre t-on ?
Adrienne Lautric (04 67 81 35 34/06 10 40 36 44/lautric.adrienne@orange.fr)
Sylvie Fenétrier (04 67 81 32 15/06 48 83 80 90)
- Le centenaire de la Grande guerre est à marquer cette année. Un petit comité va travail ler à l'organisation d'une manifestation (exposition, film …), dont la date sera arrêtée en prochain Conseil.
Luc Villaret (04 67 81 33 77/06 85 19 09 40/luc.villaret@voila.fr)
Frédérick Pascal (04 67 82 28 50/06 99 38 91 93/frederick.pascal@orange.fr)
Geneviève Decisier (04 67 81 33 14/06 85 39 26 07/ genevieve.decisier@orange.fr)
Nicole Caillat (04 67 81 47 82/06 75 83 35 49/nicole.caillat0591@orange.fr)

6 - L'animation jeunesse : *Adrienne Lautric* fera remonter les besoins

7 - L'entretien de l'église

La sacristie semble se désolidariser de l'église. Un devis sera demandé à Frédéric Viala (maçon à Ganges). Des témoins seront posés.
Pierre Boissiere (09 51 98 53 40/06 88 95 89 99/pierre.boissiere@laposte.net)
Gérard Etancelin (06 42 31 07 71)

8 - La bergerie du Trescol

- L'aménagement extérieur (le théâtre de verdure)
La délimitation des espaces, notamment la taille de la scène, ainsi que l'ensemencement en herbe seront très vite entrepris. Le concours à titre gratuit d'un professionnel du spec tacle sera demandé.

2—Le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique)

Les SIVU sont aussi des établissements publics de coopération intercommunale, régis par le Code général des collectivités territoriales. Leur fonctionnement est similaire à celui d'un syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) à la différence près qu'un Sivu ne dispose que d'une compétence, fixée dans ses statuts.
Le SIVU Ganges - Le Vigan concerne plus de 45 communes des bassins versants de l'Hérault (depuis sa source jusqu'à Ganges). Dans la commune de Saint-Roman, la vallée du Savel entre dans sa compétence (Combe Bonne, Rieutord et Sumenette).
Titulaire : Thierry Landes - **Suppléante** : Nathalie Sordoillet (1 réunion par mois)

3- Le Syndicat d'électrification du Gard (SMDE 30), composé de techniciens, élabore des projets (tel le choix de renforcer certaines lignes électriques, par exemple).
2 titulaires :Luc Villaret, Sylvie Fenétrier - **2 suppléants** : Thierry Landes, Gérard Etancelin

4- La Communauté de communes
La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a été créée le 1er janvier 2000. Elle regroupe aujourd'hui 9 communes héraultaises du canton de Ganges et 4 communes gardoises du canton de Sumène, soit 12 500 habitants.
Le contexte actuel est caractérisé à la fois par une perte de compétences progressive des communes sur des domaines majeurs (urbanisme, eau et assainissement, voirie), et par une modification de la représentation des communes, qui, de fait, confèrera en nombre de voix une très large suprématie aux communes les plus peuplées (Ganges, Laroque, Cazilhac, Saint-Bauzille et Moulès et Baucels), au détriment des toutes petites communes. Il est essentiel, dans ce contexte, de tisser un lien fort avec Sumène.
Titulaire : Luc Villaret - **Suppléante** : Geneviève Decisier

5- Le Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle est compétent pour la gestion du Vidourle (crues, aménagement des berges, tourisme, etc.). Il dispose de fonds importants.
Titulaire : Nicole Caillat - **Suppléante** : Adrienne Lautric

6- Le groupement forestier de Saint Martial recouvre les communes de Saint Roman et de Saint Martial et concerne à la fois des intérêts publics et des intérêts privés.
2 titulaires :Luc Villaret, Pierre Boissière - **2 suppléants** : Thierry Landes, Gaultier Sordoillet

3- La création de la Commission finances, marchés publics et appels d'offres

Composition : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Nathalie Sordoillet, Gérard Etancelin, Thierry Landes, Nicole Caillat, Frédérick Pascal.

4- Les indemnités du maire et des adjoints

Les taux et indemnités antérieurs, applicables aux communes de moins de 500 habitants et fixés par le Code général des collectivités territoriales, sont reconduits.
Pour mémoire mensuellement :

MAIRES		ADJOINTS	
Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
17	646,25	6,6	250,90

5- Les délégations du maire aux adjoints

Geneviève Decisier : Ordonnateur des dépenses et des recettes, Urbanisme
Pierre Boissière : Gestion du personnel technique
Nathalie Sordoillet : Bâtiments et équipements communaux

La délégation d'état civil est de droit déléguée à l'ensemble des conseillers municipaux.

6- Point sur les lignes téléphoniques

Luc Villaret a fait lecture d'une lettre que lui a adressée Orange, suite aux réclamations incessantes faites par la mairie : depuis la mi-février 2014, un bilan de nos lignes a été effectué par Orange, réalisé à 90%.
Le constat a fait apparaître des fils sectionnés (frottement des branches d'arbres) ou endommagés (plombs de chasse). Plusieurs centaines de mètres de fils ont d'ores et déjà été remplacés. Nous rappelons que l'élagage des branches et arbres portant atteinte au réseau de téléphonie, en aplomb des routes départementales, appartient aux propriétaires des parcelles concernées pour les bois de section inférieure à 7 cm ; au dessus, cela concerne la DDTM.
Pour la voierie communale et terrains privés, l'exécution d'office peut être exécutée par la commune aux frais des propriétaires défaillants (art. R161-24).
Pierre Boissière intervient pour apporter un questionnement : les propriétaires concernés sont ceux qui profitent du branchement tout au long de la ligne et pas forcément que le seul propriétaire du terrain (qui peut être une personne seule et âgée….et sans ressources pour assumer des factures imposées). *Voir les règles d'élagage générales dans le bulletin N° 68 et n° 59*

Questions diverses

1- La communication

La poursuite de la réalisation du bulletin municipal et de la maintenance du site Internet de Saint Roman est confiée à Michel Tasset, dans la continuité de son investissement antérieur. N'étant pas élu, il désire laisser le soin de la rédaction des comptes rendus à ses assistants, Geneviève Decisier, Nathalie Sordoillet et Adrienne Lautric pour ne s'occuper, avec Françoise Jutteau, que de l'organisation, de la synthèse et de la réalisation technique.

2- La programmation du travail du Conseil

Sur une suggestion de Geneviève Decisier, le Conseil devra rapidement s'entendre sur une programmation de ses travaux, sur court, moyen et plus long terme.

Fin du conseil 23 h

REUNION DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2014

Présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Pierre Boissière, Nathalie Sordoillet, Nicole Caillat, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédérick Pascal, Gaultier Sordoillet.

Le 23 avril, l'examen ligne par ligne du budget de la commune par le Conseil municipal a permis d'identifier les questions qui doivent être étudiées dans les prochains mois. L'objet de cette réunion était de lister ces questions et d'organiser les modalités de leur suivi. Sujet par sujet, des petits groupes de travail ont été constitués, pilotés par des personnes référentes.

L'aide de personnes extérieures est évidemment bienvenue. Les habitants volontaires, intéressés par telle ou telle question doivent se rapprocher des personnes référentes.

1 - Les véhicules de la mairie

De la marque Goldoni, le tracteur de la mairie acheté 20 000€ chez Pialot, est en panne. M. Pialot, concessionnaire exclusif de cette marque sur le Gard et l'Hérault, refuse de fournir la pièce détachée nécessaire à sa réparation.
Personne référente : *Luc Villaret* (04 67 81 33 77/06 85 19 09 40/luc.villaret@voila.fr)

2 - L'entretien des bâtiments communaux

- Des cheneaux de la mairie sont bouchés. Un contact sera pris avec Roland Guiraud, plombier à Saint Hippolyte.
Pierre Boissiere (09 51 98 53 40/06 88 95 89 99/pierre.boissiere@laposte.net)
- Le zinc de la bergerie doit être réparé
Gérard Etancelin (06 42 31 07 71)
- Le local des chasseurs : le sol en gravier du lieu de dépeçage nécessiterait, pour des raisons d'hygiène, d'être remplacé par une dalle, avec un écoulement dans un puits perdu sur le terrain de la mairie.
Thierry Landes (04 99 53 06 62/myth13@orange.fr)

3 - Les dépenses d'électricité (plus de 5 000€) doivent être revues à la baisse.

- Un audit des locations de compteurs et des consommations de la mairie pourrait être demandé à EDF.
- Le spot sur l'église pourrait être débranché une partie de l'année.

…/...

Depuis de nombreuses années, nos impôts locaux (dont les taux liés à la commune n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans) ne couvrent qu'environ 15% de nos recettes de fonctionnement. C'est dire que notre survie financière est totalement subordonnée à l'évolution des dotations de l'Etat et du conseil général. En ce qui concerne l'Etat, notre situation de petite commune rurale pauvre devrait nous faire échapper dans les prochaines années, en dépit de la conjoncture plus que déprimée des finances publiques, à une diminution significative de nos dotations. En revanche il est à craindre, dans les années qui viennent, une diminution des dotations départementales, si les départements sont maintenus. Si les départements sont supprimés…..on ne sait véritablement pas de quoi notre demain financier sera fait.

LES INVESTISSEMENTS

Nos investissements ont trois sources de financement : les excédents de fonctionnement, les subventions (de l'Etat, du conseil général, du conseil régional), l'emprunt. Aujourd'hui, on peut dire que notre commune n'est pas endettée car le seul emprunt qu'elle ait souscrit (150000 euros sur 40 ans à 1% auprès de la caisse des dépôts et consignations pour les logements sociaux de Bourras) est en quelque sorte garanti par les loyers qui excèdent d'environ 3000 euros par an l'annuité du prêt et sont garantis par le conseil général.
Les principaux investissements à venir sont les suivants ;
En 2014, la finalisation de l'éco-hameau d'artisans qui, au total, ne devrait pas coûter un sou à la commune puisque les terrains seront vendus au prix de revient.

En 2015-2016, des investissements importants sont à prévoir dans le cadre de notre projet sur la filière bois-énergie. La qualité et l'ampleur de ce projet nous permettront probablement de solliciter alors, et d'obtenir, d'importants financements publics.

TRESORERIE

La santé financière d'une petite commune comme la nôtre se lit dans la situation de sa trésorerie, laquelle est à la fois le signe et l'agent de sa CAPACITE D'AGIR. En ce mois d'avril 2014, notre vraie trésorerie (le montant de notre compte au Trésor, corrigé par les charges payées d'avance et les produits à recevoir, est d'environ 220 000-240 000 euros, elle devrait être de l'ordre de 280 000-300 000 euros à la fin de l'année.
Si l'on considère que le fonds de roulement d'une commune comme la nôtre doit être de l'ordre de 50 000 euros, si l'on considère en outre que les investissements courants (entretien des routes, des bâtiments…) n'excèdent pas 10 000-15 000 euros par an, cela signifie que la commune dispose de 150 000-200 000 euros minimum pour investir dans son développement dans les deux ans qui viennent

P. Pibarot.

Compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2014

1- La désignation des membres du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Luc Villaret rappelle que les difficultés d'ordre social que peuvent rencontrer certains habitants de la commune sont réglées en direct par la mairie, si elles sont mineures. En revanche, le CCAS doit être réuni lorsqu'il s'agit de cas graves touchant notamment à l'enfance ou à la vieillesse. Proposition est faite d'y désigner :

3 élus (dont le Maire, membre de droit) du Conseil municipal : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Sylvie Fenétrier ;
3 personnes résidant dans la commune mais non élues : Béatrice Palencher (du village) ; Françoise Guyard (de Ferrier) ; Michel Tasset (de Bourras).

Le maire insiste sur la nécessité de confidentialité absolue de cette commission, et précise que des demandes n'engageant pas de grandes dépenses et proposées par l'intermédiaire de l'assistante sociale seront gérées par lui seul, par souci d'efficacité et de discrétion.
Nathalie Sordoillet demande que les autres membres en soient informés.

Voté à l'unanimité

2- Le budget du CCAS

Le compte administratif 2013 du CCAS, qui dégage un excédent de 1 835,51€, est voté à l'unanimité et une abstention. Le compte de gestion 2013, l'affectation du résultat sur le budget 2014 (dans la section fonctionnement), ainsi que le budget primitif du CCAS sont également adoptés (6 voix pour).

3- Le vote du budget de la commune

La version du budget de la commune présentée en Conseil par Luc Villaret résulte des travaux préparatoires de la Commission des finances. Pour l'ensemble des comptes (comptes administratifs 2013 et budget primitif 2014), le maire a procédé à une présentation ligne par ligne des dépenses et des recettes de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement). Cette présentation a permis, d'ores et déjà, d'identifier les questions qui nécessiteront d'être étudiées en petits groupes de travail dans les mois qui viennent.

A-Les comptes 2013

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité (le maire ne participant pas au vote).
Le compte de gestion 2013 est adopté à l'unanimité (10 voix).
L'affectation du résultat 2013 (excédent de 134 651,87€) au budget de fonctionnement 2014 est votée à l'unanimité (10 voix).

…/…

B - Les prévisions 2014 (budget primitif)

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement de la commune pour 2014 sont détaillées par Luc Villaret.
Elles ne posent pas de difficultés majeures, mais suscitent plusieurs remarques et explications amenant à des modifications très légères.
Elles font apparaître une marge excédentaire de 164 163€, les dépenses s'élevant à 145 111€, les recettes à 309 274€.
Votées à l'unanimité.

Le Conseil vote également à l'unanimité le maintien des taux antérieurs d'imposition des trois taxes locales, dans le cadre des règles qui nous sont imposées par l'administration fiscale :
. 5,56 % pour la taxe d'habitation ;
. 8,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
. 52,41 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement de la commune pour 2014 sont présentées de la même façon.
Il s'agit principalement de se donner les moyens de terminer ou mettre en œuvre les projets portés ces dernières années, et notamment de poursuivre l'entretien des routes communales, avec des recettes émanant principalement de la Région et de la récupération de TVA.
L'excédent s'élève à 12 939€, provenant de 167 938€ de recettes pour 154 999€ de dépenses.
Votées à l'unanimité.

A la fin de l'année 2014, l'excédent global de clôture devrait s'élever, une fois la TVA 2013 récupérée, à près de 200 000€ (164 163€ + 12 939€ + TVA 2013), soit sensiblement l'équivalent de la somme trouvée au budget 2008 (voir bulletin n° 44).

Luc Villaret estime qu'il s'agit d'un budget vertueux, et insiste sur l'importance de mettre en œuvre la politique d'investissement que nous permet cette bonne situation financière. Investir dans le sens de l'avenir de la commune est beaucoup plus positif que de garder un fonds qui sera absorbé plus tard à la Communauté de Communes.

Il a également rappelé que les comptes détaillés sont disponibles en mairie
et peuvent être consultés par chacun.

C -Le budget de l'eau (AEP)

Budget annexe, le budget de l'eau fait l'objet d'un vote à part. Il est approuvé à l'unanimité. Toutefois, il n'y a pas d'affectation de résultat puisque qu'il présente un déficit en section de fonctionnement (4 733,32€).

Le débat sur le prix de l'eau pour 2014 a été reporté à une prochaine réunion du Conseil.

D -Les indemnités du percepteur sont votées à la majorité
(8 voix pour, 1 contre, 1 abstention).

E -Questions diverses

- La nomination des membres de la *Commission communale des impôts directs*

Prévue par le Code général des impôts, la Commission communale des impôts directs (CCID) est le garant communal de l'équité en matière de fiscalité directe locale. Présidée par le Maire, elle se réunit en présence des commissaires désignés et du directeur des finances et des moyens généraux. (Les rôles de la Commission communale des impôts directs : Dresser la liste des locaux retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux ; participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties ; formuler des avis sur les réclamations portant sur les trois taxes locales).
La Commission est composée à partir d'une liste de 24 personnes tirées au sort parmi les habitants de la commune, et parmi quelques habitants de Saint Roman n'ayant pas leur résidence principale dans la commune. Les services des Impôts procèderont à un autre tirage au sort au sein de cette liste. La liste de 24 personnes proposée par le maire est approuvée.

- *L'aide aux voyages scolaires des enfants de la commune* a fait l'objet d'une discussion, s'agissant d'accorder une subvention aux élèves partant en voyage d'étude en période scolaire. Thierry Landes émet l'idée d'une modulation en fonction des revenus.

Cette subvention (90 euros par enfant) est accordée par 6 voix et 4 abstentions. La discussion doit se poursuivre, pour définir la politique générale de la commune sur l'accompagnement de la jeunesse de Saint Roman, qui représente environ 25 % de la population.
La séance est levée à 23 heures.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

En ce début de mandature, il parait opportun de faire le point sur les éléments structurants de la situation financière de la commune, leurs évolutions passées, leurs perspectives à venir. Le conseil municipal dans sa séance du 28 avril 2014 a adopté les comptes de l'année 2013 et le budget de l'année 2014.

Le tableau 1 en fait une présentation synthétique (il est rappelé que les comptes détaillés sont publics, c'est-à-dire consultables par tout un chacun en Mairie).

Le fonctionnement

Les salaires et les indemnités des élus représentent (en 2013)¨57% du total des dépenses de fonctionnement, et leur évolution dans le temps est bien maîtrisée, comme sont bien maîtrisés les frais généraux de la commune (poste divers : 40000 en 2012, 38400 en 2013). La seule évolution inquiétante quant à l'avenir concerne les dépenses liées aux dépenses relatives au syndicat incendie et aux d.f.c.i..Dans ce domaine. Le tableau 2 présente l'évolution de la structure de nos recettes de fonctionnement depuis 2008